

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

Délibération : **2022-10- 67**
OBJET : **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**
Nomenclature : **5.2.1**

En exercice : 26	Le dix octobre deux mille vingt deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trente septembre deux mille vingt deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire. Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Gil RANNOU, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE,
Présents : 22	
Pouvoirs : 4	
Absents : 0	
Votants : 26	
Délibération comportant :	

Annexe : RI Version du 10 octobre 2022 - V3.pdf

Le ou les membres absent(s) : /

Rapporteur : Isabelle GROLLEAU

Conformément aux dispositions de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Conseil municipal élu a adopté son règlement intérieur le 28 septembre 2020.

Une première modification a été apportée le 8 novembre 2021,

Vu l'évolution de l'organisation des services municipaux,

Vu la volonté des élus d'améliorer le fonctionnement des instances municipales,

Vu les modifications présentées en commission Ressources du 29 septembre 2022,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'ADOPTER le nouveau règlement intérieur.

Délibération adoptée, POUR : 20 voix, CONTRE : 6 voix, ABSTENTION : 0 voix.

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO

Pour extrait conforme.

Treillières, le 10 octobre 2022
Alain ROYER, Maire

